SUD Infos

TGV-M :

Réunion extraordinaire du CSE TGV du 12 mars 2025

Union syndicale Solidaires Sud Rail

Paris, le 12 mars 2025.

Suite à la présentation du futur TGV-M faite hier auprès du grand public et à la presse, **les représentants du personnel ont été convoqué à l'initiative de l'Employeur dans le cadre d'un CSE TGV extraordinaire** dédié à ce sujet.

Pour rappel,
15 rames TGV-M vont être **progressivement déployés au cours des 10 prochaines années** (si la cadence de fabrication des ateliers Alstom ne subit pas de nouveaux retards…).

Ces 115 rames TGV seront d'abord mises en exploitation commerciale sur **la ligne Paris-Lyon-Marseille**. Puis, les rames TGV-M seront déployés afin d'assurer **la « pointe neige » de l'hiver 2026** (trains-neige), et enfin un déploiement sur **l'axe Paris-Montpellier-Perpignan à compter de 2028 ;**

Le TGV est intégralement modulable (extension/diminue de la capacité d'accueil des espaces de 1ère et 2nde classe). Embarquement de **740 passagers au maximum** dans sa configuration la plus importante.

À bord du TGV-M :

- **La suppression de l'agent commercial développant les ventes derrière un comptoir commercial est actée**.
- Un espace de stockage (hors chaine du froid) sous l'escalier permet de stocker l'équivalent de 2 bases roulantes selon les dires de la Direction.

À l'étage Bas :

- Des frigos contenant les périssables frais et boissons, darses sur lesquelles seront entreposés l'offre snacking et les « produits secs », les 2 distributeurs de boissons chaudes, les 2 micro-ondes, **seront directement exposés en accès libre-service auprès de la clientèle du bar**.
- Le toasteur sous sa forme actuelle est supprimé, remplacé par un four à convection rapide (de type *« MerryChef »*) qui sera installé dans un petit réduit destiné à l'agent commercial. Ce four ainsi qu'un lavabo seront positionnés à l'intérieur de ce local.
- La clientèle effectuera le règlement de ses achats elle-même, par l'intermédiaire des caisses installées sur les côtés (paiement par CB uniquement). Les clients souhaitant payer en espèces seront pris en charge par l'agent.
- **Une caméra de surveillance** filmera l'ensemble du dispositif et retranscrira en direct les images de vidéosurveillance sur un écran de contrôle.

À l'étage Haut :

- **28 places assises** permettront à la clientèle de se restaurer.

La Direction Générale propose aux organisations syndicales la méthode de travail suivante :

- **Création d'un Comité de Pilotage** dédié au TGV-M.
- Ce Comité est composé des membres de la CSSCT, de membres de chaque organisation syndicale, du Responsable Projet de la Direction, Responsable QHSE, Directeur Général et des acteurs de la santé et prévention au travail (Cramif, Médecine du Travail).
- Ce comité de pilotage se tiendra une fois par mois en vue d'étudier l'ensemble des conséquences en termes de procédures à bord, modification des conditions de travail, …

- **Ce comité de pilotage doit servir à alimenter la procédure d'information-consultation du CSE qui aura lieu dans quelques mois** sur les adaptations à apporter face à la mise en place du TGV-M.

Bien que certains élus du personnel actent tranquillement la suppression du bar et poussent même l'idée de proposer une vente à la place, **pour SUD RAIL : la situation reste grave !**

Pour SUD Rail :

Le TGV-M va forcément acter la fin de l'approche commerciale effectuée par l'agent commercial de bord, telle qu'on la connait actuellement.

Si le Comité de Pilotage est utile pour anticiper toutes les évolutions à prévoir en termes de tâches de travail et de modification des conditions de travail *(ce qui se produit à chaque nouvelle rame TGV mise en exploitation par SNCF)*, pour autant nous avons interpellé la Direction sur des sujets cruciaux :

Pour notre organisation syndicale, ce bouleversement *(conséquence des choix opérés par SNCF pour établir la configuration de cette future rame sans prendre en considération les propositions des acteurs de la restauration ferroviaire)* **doit amener à clarifier le plus rapidement possible plusieurs questions importantes :**

➢ **Les impacts sur les différents profils de poste ?**

Serons-nous toujours « agent commercial » sur un TGV-M ?
L'agent aura-t-il la main sur le développement des ventes ?
Quelles modifications des tâches de travail à accomplir ?
Rôle et missions de l'agent sur un TGV-M ?
Impacts à terme sur les missions des chefs de bord ? AUO Ventes ?

➢ **Les impacts sur la rémunération ?**

Dans quelle mesure l'approche en libre-service influera le volume des ventes ?
La structure de rémunération va-t-elle changer ?
Comment garantir l'actuelle niveau de rémunération des agents lorsqu'ils seront en service à bord du TGV-M ?

➢ **Les impacts sur les effectifs ?**

Que deviennent à terme les agents 2 ?
Des répercussions sur l'emploi, tant du personnel commercial, du management commercial, que des agents administratifs sont-elles à prévoir ?

⇨ Sur ce sujet, La Direction Générale nous a répondu **qu'aucun impact en termes d'emploi et de dispositions d'agents 2 n'est à prévoir jusqu'à la fin du contrat actuelle en 2028.**

La priorité absolue doit être les garanties à apporter sur nos rémunérations, nos emplois, et la préservation de l'ensemble de notre cadre social.

SUD Rail ne transigera sur aucune baisse de rémunération induite par l'exploitation du TGV-M :
un maintien du salaire devra être mis en œuvre !

L'adaptation de nos métiers : oui
La perte de salaire & la casse sociale : NON !